

La lettre d'information de Veille au grain – Bourgogne Janvier 2011



Partenaire financier



Pour vous inscrire ou vous désinscrire à la lettre d'information de Veille au grain-Bourgogne: www.veilleaugrain.org

ACTUALITE Veille au grain - Bourgogne

Le magazine "Bourgogne, notre région" n°20, de Novembre 2010 / Janvier 2011 du conseil Régional de Bourgogne parle de nous

..Agriculture

OGM : une association veille au grain

Informé sur les plantes génétiquement modifiées et les pesticides en Bourgogne, c'est la mission de Veille au grain - Bourgogne, soutenue par la Région. Cette association s'interroge sur les conséquences des pratiques agricoles intensives pour notre santé et notre environnement.

En Bourgogne, aucune plantation génétiquement modifiée n'a été autorisée.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

Le projet de loi de 2008 sur les OGM a été adopté par le Parlement en juillet 2008.

OGM : une association veille au grain

Informé sur les plantes génétiquement modifiées et les pesticides en Bourgogne, c'est la mission de Veille au grain - Bourgogne, soutenue par la Région. Cette association s'interroge sur les conséquences des pratiques agricoles intensives pour notre santé et notre environnement...

Pour lire la suite :

www.cr-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=5976

Un article publié par l'Yonne Républicaine

Les anti-OGM veillent au grain

Depuis la découverte d'OGM dans le canton de Bléneau en 2007, l'association Veille au grain poursuit son action.

La découverte de cultures OGM (organismes génétiquement modifiés) à Champignelles en 2007 avait mobilisé les défenseurs de l'environnement.

C'est en organisant une réunion publique qu'ils avaient découvert, entre autres, le manque d'information des agriculteurs...

Pour lire la suite : édition locale de Puisaye, temps fort du mercredi 12 janvier 2011 – 06:37

www.lyonne.fr/editions_locales/puisaye/les_anti_ogm_veillent_au_grain@CARGNjFdJSsBFRsACxs-.html

Veille au Grain – Bourgogne accueille une volontaire en service civique



Anaïs Frapsauce (sur la photo à gauche) a rejoint Magali Ringoot (à droite) dans son bureau de Cluny pour 6 mois. Recrutée pour une mission de service civique, cette volontaire participera aux actions de l'association. Cette jeune biologiste, passionnée par la réalisation vidéo, est très heureuse d'apprendre à créer des moyens de communication ciblés, simples mais efficaces. En tant que scientifique et citoyenne, elle apprécie faire un travail de recherche d'informations fiables, sur des problématiques qui lui

apparaissent décisives dans la construction de notre avenir. En l'échange d'une expérience très enrichissante pour sa carrière, Anaïs souhaite être le plus utile possible aux nombreuses associations membres de Veille au Grain – Bourgogne.

1er février – Challuy (58) : Conférence-débat avec François Veillerette : « quels liens entre agriculture, alimentation et santé ? »



Lieu : Salle de Conférence du lycée agricole Domaine Neuf.
Horaire : 20h

François Veillerette est porte-parole de Générations Futures et Vice-président de la région Picardie en charge de la santé, de l'alimentation et de l'environnement

F.Veillerette interviendra également le 1^{er} février au Lycée Follereau (Nevers) de 14h à 16h et le mercredi 2 février au matin au lycée agricole de Château Chinon.

Pour en savoir plus : <http://veilleaugrain.org/spip.php?article78>

2 février – Charolles (71) : Conférence-débat avec François Veillerette : « nos assiettes sont-elles toxiques ? »

Lieu : Maison du Charolais, Molaize- 71120
Horaire : 20h

François Veillerette est porte-parole de Générations Futures et Vice-président de la région Picardie en charge de la santé, de l'alimentation et de l'environnement.

F.Veillerette interviendra également le mercredi 3 février de 10h20 à 12h15 au lycée agricole de Davayé (Mâcon).

Pour en savoir plus : <http://veilleaugrain.org/spip.php?article78>

10 février – Quetigny (21) : Conférence-débat avec Claude et Lydia Bourguignon : « vie ou mort des sols ? »



Vie ou mort des sols ?
Conférence débat
Lydia et Claude Bourguignon

Veille au grain- Bourgogne - Quetigny-Environnement
Collectif 21 Action Citoyenne OGM et pesticides

jeudi 10 février à 20 h
Complexe Mendès France
Terminus liane 1 Q
QUETIGNY *Entrée libre*

Lieu : Salle Mendès France, Quetigny (21)
Horaire : 20h

Claude et Lydia Bourguignon sont des experts référents dans la microbiologie des sols. Ils ont fondé en 1989 à Marey-sur-Tille, leur propre laboratoire d'Analyse Microbiologique des Sols (LAMS), laboratoire qui analyse sur le plan physique, chimique et biologique les sols afin d'aider les agriculteurs ou leurs gestionnaires à obtenir de meilleurs rendements.

Pour en savoir plus : <http://veilleaugrain.org/spip.php?article85>

10 février – La Charité (58) : Projection et débat autour du film « Severn », en présence du réalisateur, Jean-Paul JAUD



Lieu : Cinéma Crystal Palace,
Horaire : 20h30

En 1992, au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, Severn Cullis-Suzuki, une enfant de 12 ans interpellait les dirigeants du monde entier sur la situation humanitaire et écologique de la planète. En 2009, Severn est une jeune femme de 29 ans qui s'apprête à donner naissance à son premier enfant. Ce long-métrage documentaire propose une mise en regard du discours de Severn en 1992 avec la vision qu'elle porte sur le monde en 2009. Il ramène chacun d'entre nous à une question universelle et essentielle : quel monde laisserons-nous aux générations futures ?

Pour en savoir plus : <http://veilleaugrain.org/spip.php?article86>

10 mars – Joigny (89) : Projection et débat autour du film « Severn », en présence du réalisateur, Jean-Paul JAUD

Lieu : Salle Claude Debussy, 61 rue Saint Jacques, 89 300.
Horaires à définir

Pour en savoir plus : <http://veilleaugrain.org/spip.php?article86>

13 mars – Mâcon (71) : 7ème journée de la biodiversité 2011 sur le thème de l'eau

Lieu : lycée agricole de Davayé
Horaire : de 10h à 18h

Événement organisé par ATTAC 71

Pour en savoir plus : <http://local.attac.org/71/>

ACTUALITE EN BOURGOGNE

Protection de captages : formation-sensibilisation le 15 février 2011

Source : Alterre Bourgogne, article du 22/12/2010

Dans l'objectif de retrouver le bon état écologique des cours et nappes d'eau d'ici 2015, l'Europe et l'Etat français ont renforcé les dispositifs de protection des captages d'eau. La distribution de l'eau potable étant de la compétence des communes, pour accompagner les élus et les agents des collectivités dans leurs obligations, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et Alterre Bourgogne proposent une journée de formation-sensibilisation, qui aura lieu le mercredi 15 février 2011, au Lycée d'enseignement agricole La Brosse de VENOY (89), situé à proximité d'Auxerre. Après un bref rappel des aspects réglementaires, les interventions seront centrées sur les solutions qui peuvent être mises

en place pour lutter contre les différents types de pollution. Partage d'expériences d'acteurs locaux (élus, techniciens, agriculteurs...), synthèses d'experts et temps d'échanges rythmeront la journée. Le programme sera bientôt disponible en ligne.

Pour plus de renseignements, contacter Hélène Toussaint :
h.toussaint@alterre-bourgogne ou 03.80.68.44.30

Pour voir l'article et trouver le programme : www.alterre-bourgogne.fr

Les plaquettes du réseau Phyto sont désormais disponible sur le site de la FREDON Bourgogne

Consultez dès maintenant les synthèses départementales et régionales du suivi des pesticides dans les cours d'eaux et les eaux souterraines de Bourgogne (période allant d'août 2007 à juillet 2008). On y découvre ces chiffres, et bien plus encore !

Suivi des Pesticides	Bourgogne	Côte D'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne
Eaux souterraines (ESO) Eaux de surface (ESU)	ESO ESU	ESO ESU	ESO ESU	ESO ESU	ESO ESU
Nombre de molécules quantifiées	43 101	34 75	7 15	25 80	15 17
% prélèvements contaminés	48% 71%	57% 68%	39% 75%	56% 77%	52% 63%

Pour consulter les plaquettes : <http://www.fredon-bourgogne.com/ReseauPhyto.html>

ACTUALITES AU NIVEAU NATIONAL

OGM

De moins en moins de maïs OGM cultivé en Europe

Source : infOGM par Christophe NOISETTE , janvier 2011

L'organisation portugaise « Plataforma Transgénicos Fora », dans un communiqué de presse publié le 13 décembre 2010, annonce que les cultures de maïs génétiquement modifié Mon810 sont en déclin au Portugal. L'organisation s'appuie sur des données officielles.

Concrètement, les surfaces semées sont passées de 5 200 hectares en 2009 à 4 868 hectares en 2010 (soit une baisse de 6,4%). Il s'agit de la première diminution depuis que ce maïs GM est introduit en 2005. [...]

De même, en Espagne, le maïs Mon810 a été moins cultivé cette année, selon les données publiées par le ministère de l'Environnement. La baisse est plus conséquente encore qu'au Portugal : elle a été de 10,9% en un an, avec seulement 67 726 hectares cultivés en 2010. Cette surface est la plus faible depuis 2006. En 2009, le maïs GM avait été cultivé sur 76 057 hectares, et en 2008, sur 79 269 hectares. C'est l'Aragon qui a vu la diminution la plus forte, suivie de la Catalogne qui avait vu les surfaces cultivées en PGM augmenter en 2009 (alors que sur l'ensemble du pays, on notait une diminution). Dans d'autres régions, les surfaces ont augmenté, comme dans la région de Valence, de Madrid et Cantabrie. Enfin, il est aussi intéressant de noter que l'Espagne reste le pays qui accueille le plus d'essais en champs de plantes transgéniques.

Comment se sont comportés les autres pays européens ?

En Roumanie, comme nous le notions dans notre article publié dans Inf'OGM n°108, les cultures de maïs Mon810 ont aussi diminué en 2010, passant de 3 244 ha en 2009 à 823 ha en 2010.

Cependant, dans trois pays - Allemagne, Suède et République Tchèque - 2010 a été l'année des premières cultures de pomme de terre transgénique Amflora, mais ces cultures n'ont pas représenté des surfaces conséquentes. Il s'agissait plus de préparer les plants pour la saison 2011...

La baisse des surfaces cultivées en maïs transgénique notée en 2009 semble donc se confirmer pour l'Union européenne en 2010.

Voir l'article sur Inf'OGM : <http://www.infogm.org/spip.php?article4672>

Barroso refuse de recevoir une pétition sur les OGM

Alors que Bruxelles autorisait la culture de l'Amflora, une pomme de terre génétiquement modifiée développée par le groupe allemand BASF, Greenpeace décide de mobiliser les citoyens européens en lançant une pétition. Elle demande à la Commission Européenne de ne plus autoriser de nouveaux OGM "jusqu'à ce que soient améliorées les procédures d'évaluation et d'autorisation des OGM en Europe" et de mettre en place un "organisme éthique et scientifique indépendant" chargé de se prononcer sur l'impact des organismes génétiquement modifiés.

En quelques mois, un million de personnes signent cette pétition. La démarche se basait sur le droit d'initiative instauré par le traité de Lisbonne qui permet à un million de citoyens, issus d'un nombre significatif d'États membres, d'appeler la Commission à modifier la loi européenne. Seulement, le président de la Commission, José Manuel Barroso a refusé de la recevoir en main propre, expliquant que cette procédure n'était pas encore en vigueur. En effet, même si les gouvernements européens ont donné leur feu vert à ce projet d'initiative citoyenne, son entrée en vigueur ne devrait pas intervenir avant fin 2011 au plus tôt.

Actuellement, "39 plantes génétiquement modifiées sont autorisées commercialement dans l'UE (tous types d'autorisation confondus : à destination de l'alimentation animale et humaine, et/ou pour l'importation et/ou pour la culture commerciale) et 66 sont en attente d'autorisation", rappelle l'association Inf'OGM qui vient de lancer un moteur de recherche des autorisations d'OGM dans l'Union européenne.

Moteur de recherche sur les OGM autorisés dans l'Union Européenne dinf'OGM :
<http://www.infogm.org/spip.php?rubrique445>

Le Gers appelle les régions à soutenir son recours contre les OGM

Source : inf'OGM, par Christophe NOISSETTE , décembre 2010

Le 20 décembre 2010, Philippe Martin, président du Conseil général du Gers, a lancé un appel officiel aux Présidents des Régions de France et à la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, à s'engager aux côtés du Gers pour faire annuler les autorisations de maïs génétiquement modifié délivrées par la Commission européenne le 28 juillet 2010. En effet, selon lui, le règlement européen n°1829/2003 sur le fondement duquel la décision attaquée avait été adoptée violerait le principe de l'équilibre institutionnel, le principe de précaution et les droits des consommateurs.

Le 4 octobre 2010, le département du Gers déposait un recours auprès du Tribunal de l'Union européenne (Affaire T-478/10) pour faire annuler six autorisations de maïs GM destinés à l'alimentation humaine et animale (mais pas à la culture). Or, ces recours ont finalement été publiés au Journal Officiel de l'Union européenne, le 18 décembre 2010, ce qui permet aux États et aux Régions de l'UE de s'associer à cette démarche dans un délai de six semaines, soit jusqu'au 29 janvier 2011, en déposant une « demande d'intervention » auprès du tribunal de l'UE.

Philippe Martin, dans son courrier à Nathalie Kosciusko-Morizet, souligne que ses prises de positions sur les OGM ont toujours été empreintes de « précaution et d'équilibre », et souhaite donc que la ministre engage « la France dans cette procédure d'intervention, conforme à l'esprit du Grenelle de l'Environnement ».

Pour plus d'information, voir l'article : <http://www.infogm.org/spip.php?article4654>

OGM = danger ! C'est l'assureur Groupama qui le dit...

Source : Réseaux citoyens de St-Etienne : lundi 6 décembre 2010, par Martine Chevalier

La Confédération Paysanne du Gers, dans le Sud-Ouest - une région dans laquelle des milliers d'hectares de maïs OGM pesticide Monsanto 810 avaient été plantés en 2007, avant que le Mon810 soit interdit à la culture en France -, vient de faire connaître un courrier que reçoivent en ce moment les paysans du département assurés chez Groupama [...]

L'article 1 rappelle les montants de garantie. L'article 2 précise les risques qui sont exclus de la garantie et il indique que "deux nouvelles exclusions sont intégrées au sein de votre contrat" [...]

Sont exclus de la garantie les dommages causés par l'amiante dont la nocivité est maintenant reconnue par tout le monde, après des décennies de mensonges, quand même... Et sont exclus de la garantie "les dommages dus aux organismes génétiquement modifiés" :

"Les dommages résultant de l'utilisation ou de la dissémination d'OGM, tels que définis par l'article L 531-1-2 du code de l'Environnement ou résultant de la mise en place sur le marché de produits composés en tout ou partie d'OGM."

Et l'assureur précise que "Par organisme génétiquement modifié (OGM), on entend les organismes dont le matériel génétique a été modifié autrement que par recombinaison ou multiplication naturelle."

Ceci est la définition (juste) des OGM qu'utilise la directive européenne les concernant. Elle reconnaît comme OGM les OGM obtenus par mutagenèse au lieu de transgénèse. Ce sont ces OGM cachés que les grands groupes de l'agrochimie et des semences essaient en ce moment d'imposer [...].

L'assureur, pour sa part, sait de quoi il s'agit et ne se laisse pas tromper... : Les OGM mutés sont des OGM, et Groupama n'en mange pas.

Cette décision de Groupama est très importante. D'autant que Groupama n'est pas n'importe qui : [...] c'est le 1er assureur agricole en France, le 1er assureur des collectivités locales, la 1ère mutuelle d'assurance [...].

Pour voir l'article entier et télécharger la lettre de Groupama : http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id_article=2252

PESTICIDES

L'association Générations futures et le réseau européen HEAL publient une étude édifiante : « Menus toxiques: enquête sur les substances chimiques présentes dans notre alimentation »



Entre juillet et septembre 2010, le MDRGF a acheté dans divers supermarchés, des aliments non bio composants les repas types d'une journée d'un enfant d'une dizaine d'années : 4 repas et un encas ont ainsi été élaborés en suivant les recommandations du ministère de la santé. Ainsi 5 fruits et légumes frais par jour ont été inclus dans la journée, de même que au moins 3 produits laitiers et un litre et demi d'eau.

Cette étude a été initiée dans le but de faire prendre conscience aux citoyens et aux responsables publics de la part importante que représentent les facteurs de risque environnementaux parmi les causes de cancers

et ainsi de les inciter à agir et prendre les mesures qui s'imposent. Mais finalement tous ont été horrifiés d'en découvrir les résultats.

En effet : pas moins de 128 résidus chimiques ont été détectés dans ses aliments, ce qui représentent 81 substances chimiques différentes. Ainsi, cette étude prouve qu'on peut ingérer jusqu'à 36 pesticides différents en une journée à travers nos repas. De plus 47 substances différentes cancérigènes suspectées et 37 perturbateurs endocriniens suspectés ont été trouvés dans ces aliments.

Pour voir l'intégralité de cette étude : <http://www.mdrfg.org/menustoxiques/>

Nouvelle pétition pour les abeilles

Le site Avaaz.org a lancé la pétition "URGENCE POUR LES ABEILLES -- AGISSEZ MAINTENANT!". Objectif : 1 million de signatures. Voici le texte de la pétition :

"Des milliards d'abeilles sont en train de mourir en silence, ce qui met en danger nos cultures et notre alimentation. Et une interdiction généralisée d'un groupe de pesticides toxiques pourrait éviter l'extinction des abeilles.

Mais la France, sous la pression des puissantes industries chimiques, vient de renouveler l'autorisation d'un de ces pesticides. Pour sauver les abeilles, et alors que le débat fait rage pour répondre à cette crise, nous devons faire changer la position de notre gouvernement.

Envoyons un appel gigantesque au gouvernement français, très influent sur la politique agricole européenne, pour faire interdire ces produits chimiques et sauver nos abeilles et notre alimentation. Signez la pétition urgente, et faites la suivre à tous, nous la remettrons au Ministre français de l'agriculture Bruno Le Maire et aux décideurs européens:

Nous vous appelons à interdire immédiatement l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes jusqu'à ce que et seulement si de nouvelles études scientifiques indépendantes prouvent leur innocuité. Le déclin catastrophique des populations d'abeilles pourrait mettre toute notre chaîne alimentaire en danger. Si vous agissez dès maintenant et avec précaution, nous pourrions éviter l'extinction des abeilles."

Pour signer la pétition : http://www.avaaz.org/fr/save_the_bees/?fpla

10 000 € contre un arboriculteur, suite à la mort d'abeilles

Source : Univers nature : 13-01-2010 par Pascal Farcy

Un arboriculteur a été condamné à plusieurs milliers d'euros d'amende et de dommages et intérêt pour être à l'origine de la mort de milliers d'abeilles, suite à l'épandage d'un insecticide sur ses pommiers.

Les faits remontent au 22 mai 2007, au Petit-Celland, dans le département de la Manche, lorsque François Serrant, accessoirement maire de la commune, épand du Sévin L85 sur ses pommiers à cidre, en fleurs, en ne respectant pas les limitations et conditions d'utilisation figurant sur l'étiquette. Ce même jour, Patrick Lefèvre, un apiculteur, constate une mortalité anormale de ses abeilles, avec des essaims atteints à 40 %, alors que ces derniers étaient en bonne santé.

Dépêché sur place, un enquêteur de la Direction des Services Vétérinaires (DSV), spécialiste des pesticides, dresse un périmètre de 3 km, soit le rayon d'action moyen des abeilles, autour des ruches atteintes. Sur cette surface, il ne constate la présence que d'une seule culture en fleurs, susceptible d'avoir été visitée par les abeilles : les pommiers de l'arboriculteur susnommé. Chez ce dernier, l'enquêteur constate sur le cahier d'épandage des taux de pulvérisation anormaux ; un fait que l'arboriculteur reconnaît, tout en mettant en avant le guide d'utilisation de la chambre d'agriculture qui préconiserait un dosage plus 'généreux' que celui mentionné sur l'étiquette.

En conséquence, malgré l'absence d'analyses sur les abeilles retrouvées mortes, hier le tribunal correctionnel d'Avranches a condamné l'agriculteur à une amende de 1 000 €, dont 500 avec sursis. A cette somme, s'ajoutent 7 500 € de dommages et intérêt, plus 500 € de remboursement de frais de justice à l'apiculteur. Enfin, l'association locale, Manche Nature, qui s'était portée partie civile, recevra aussi 1 000 € de dommages et intérêt et 500 € de remboursement de frais de justice.

Pour Benoist Busson, l'avocat de la partie civile, spécialisé sur les problématiques environnementales, ce jugement est une première en France et est conforme à ce qui avait été requis à l'encontre de l'arboriculteur. Toutefois, il souligne qu'au départ de la procédure, le procureur estimant la responsabilité non établie, par défaut d'analyse des abeilles mortes, l'affaire s'orientait vers un classement de la plainte de l'apiculteur. Il a donc fallu la saisie du juge d'instruction et le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile pour parvenir au renvoi de l'arboriculteur devant le tribunal [...].

Pour voir l'article dans son intégralité : http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=4059

Procès contre l'utilisation illégale de pesticides en Corrèze : Une nouvelle étape dans le combat des associations de protection de l'environnement limousines.

Source : Communiqué de France Nature Environnement, 13.01.2011

Aujourd'hui, le tribunal correctionnel de Brive se penche sur le cas de trois producteurs « intensifs » de pommes, accusés d'avoir utilisé des pesticides sans respecter les conditions d'utilisation (en l'occurrence avoir épandu en période de vent). Les associations de protection de l'environnement, représentées par leurs fédérations Corrèze Environnement et Limousin Nature Environnement, sont partie civile dans ce procès et à l'origine des plaintes contre ces pratiques, en soutien à l'association locale ONGF Allasac (elle aussi partie civile).

L'utilisation de pesticides agricoles (outre leurs effets sur les utilisateurs eux même) est susceptible de générer de nombreux effets environnementaux, notamment pollution des rivières et atteintes à la biodiversité. Afin de prévenir ces risques, la législation impose des conditions strictes d'utilisation, en réglementant les produits autorisés, leur concentration admissible, les conditions de leur épandage... Seul le respect de ces conditions d'utilisation permet de prévenir des impacts environnementaux souvent irréversibles.

Ce procès (qui n'est pas le premier en France à opposer des utilisateurs de pesticides au mouvement associatif de France Nature Environnement) démontre une fois de plus que le respect de ces conditions d'utilisation est de plus en plus difficile et que le mode de culture intensive est en cause.

Les associations de protection de l'environnement en appellent à des pratiques agricoles plus respectueuses des territoires et de leurs habitants. La culture intensive de pommes golden en Limousin passe par plus de 50 traitements par saison... C'est le principe de cette culture intensive polluante que nous dénonçons en nous constituant à nouveau partie civile.[...].

Pour lire l'intégralité de ce communiqué : http://www.fne.asso.fr/fr/proces-contre-l-utilisation-illegale-de-pesticides-en-correze-une-nouvelle-etape-dans-le-combat-des-associations-de-protection-de-l-environnement-limousines.html?cmp_id=33&news_id=12050

ALTERNATIVES

L'Agriculture Biologique encaisse un mauvais coût

Communiqué de presse du 13 décembre 2010 de Nature & Progrès, de la FNAB et de la Confédération Paysanne.

« Afin de faire des « économies », le gouvernement fait flèche de tout bois, s'attaquant aujourd'hui au crédit d'impôt pour l'agriculture biologique en le divisant par deux.

Le projet de loi de finances 2011, qui vient d'être adopté par le Sénat, réduit de 4 000 à 2 000 € le montant du crédit d'impôt sur le revenu dont bénéficient les agriculteurs convertis à l'agriculture biologique. Une mesure drastique à l'échelle des fermes, sous couvert d'économie d'argent public, mais une économie globale somme toute bien dérisoire comparée aux autres pôles de financement prévu par le projet de loi.

Ce crédit d'impôt avait comme principal mérite de remettre un peu de justice dans l'attribution des aides, notamment parce qu'il ciblait surtout les petites structures qui n'en percevaient pas ou très peu. L'annonce du doublement de celui-ci avait été faite en fanfare à la suite du Grenelle de l'environnement. Elle n'aura pas été effective bien longtemps...

L'agriculture biologique est aujourd'hui la plus à même de préserver concrètement et durablement les ressources naturelles, la biodiversité et la richesse des sols. Cette mesure financière est un message très négatif adressé à la Bio et une trahison complète des objectifs affichés par le Grenelle de l'environnement. Cela n'empêche pas la France de clamer son soutien au développement du mode de production biologique afin de réduire l'usage des pesticides. Lancé en 2007, le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 » visait à tripler les surfaces cultivées en bio pour les porter à 6 % de la surface agricole française en 2012. On est encore bien loin de cet objectif puisque les surfaces cultivées en bio s'élevaient fin 2009 à 670 000 hectares... soit seulement 2,6 % de la surface agricole utilisée. Cette coupe franche dans les crédits ne va sûrement pas aider !

Alors que la demande française de produits bio va croissant, que les taux de surface en conversion n'y suffisent pas et que la relocalisation fait des émules, que restera-t-il au marché Bio français pour s'approvisionner ? L'importation ? Est-ce vraiment une solution souhaitable et pérenne ? En aucun cas !

Ne serait-il pas plus cohérent d'encourager la production biologique locale ?

Nature & Progrès, la Confédération Paysanne et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) demandent vivement à ce que le Ministère de l'économie revoie sa copie, en accord avec les annonces du Grenelle.

Les exemples ne manquent pas pour affirmer que les économies de bouts de chandelle d'aujourd'hui se paieront au prix fort demain."

Retrouvez ce communiqué sur

http://www.repasbio.org/fnab/images/stories/communiqués_de_presse/com_presse_credit_impots_bio_fnab_np_cp.pdf

L'agriculture française à l'heure des choix

Communiqué de presse de la FNAB du 17 décembre 2010

“La FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) vient d'élire son nouveau président en la personne de Xavier Beulin. C'est la première fois en 56 ans que la présidence du syndicat majoritaire revient à un producteur de grandes cultures. Cet événement est donc significatif au-delà de la personne choisie. La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) analyse et réagit [...]

Les paysans bio de France, à travers la FNAB, veulent rappeler que le premier métier des agriculteurs est de produire l'alimentation choisie par les citoyens français et européens : une nourriture saine et de qualité, à un prix juste. La souveraineté alimentaire (dont nous sommes tous co-responsables) est l'enjeu majeur de ces prochaines années en Europe et dans le monde.

Le bilan des quarante dernières années est catastrophique. Du point de vue social, avec un taux de suicide jamais atteint parmi les paysans. Du point de vue environnemental, avec plus de 90 % des eaux de surfaces polluées, des nappes phréatiques souillées et vidées, des sols dont la fertilité diminue d'année en année.

Pourtant, la FNSEA choisit de mettre à sa tête le symbole de l'agro-industrie. Président de Sofiprotéol, Xavier Beulin est de ceux qui ont œuvré à ce que la loi de finances 2011 diminue de moitié le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et attribue 196 millions d'euros aux filières qu'il porte. Dont acte.

Heureusement, chaque jour, 15 agriculteurs font le choix de l'agriculture biologique. Avec eux, nous continuerons à pratiquer sur nos fermes une autre agriculture. Une agriculture compétitive environnementalement et socialement.

Ensemble, nous travaillerons à ce que la place des paysans bios et de leur représentation soient à la hauteur des attentes sociales et des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Alors que certains annoncent un recul environnemental, nous sommes persuadés - et le prouvons chaque jour - que les pratiques respectueuses de l'environnement sont la seule issue d'un monde agricole qui ne sait plus où est sa place. Il est temps que les financements nécessaires au développement de l'agriculture bio ne soient plus détournés.

Nous ne fermons aucune porte mais souhaitons rappeler les fondamentaux d'une vraie politique d'alimentation européenne. "

Retrouvez le communiqué sur : http://www.repasbio.org/fnab/images/stories/communiqués_de_presse/cp_fnab_-_presidence_fnsea_17_12_2010_vf.pdf

DOCUMENTATION

Livres :

- Marie-Hélène Parizeau. **Biotechnologie, nanotechnologie, écologie. Entre science et idéologie.** Edition Quae. Nov 2010. 8.5 €
- John King, **Le monde fabuleux des plantes, Pourquoi la Terre est verte**, Belin, Pour la science.
- Marcel Bournérias, Christian Bock, Aline Raynal-Roques, **Le génie des végétaux, Des conquérants fragiles**, Belin, Pour la science.
- Aline Raynal-Roques, **De la graine à la plante**, Belin, Pour la science.
- Réseau Semences Paysannes : brochure "**du grain au pain, cultivons la diversité**", **renaissance de la biodiversité céréalière et savoir-faire paysans**.
Très bien illustrée, elle présente des paysans de France, Palestine, Roumanie, Allemagne etc, travaillant la biodiversité cultivée et nous livrant leurs recettes (pains, pâtes, pains d'épice etc).
Trouver la brochure sur : http://www.semencespaysannes.org/nos_publications_et_videos_118.php

DVD :

- **Horizons Alimentaires** : Initiatives pour des territoires durables et solidaires. Aborde les questions d'alimentation, espace test agricole, restauration collective bio et locale, atelier cuisine, jardin partagé, compostage...

Pour plus d'informations : <http://www.bleuecommeuneorange.org>

- Diffusion du dernier film de Monique Robin : "**Notre poison quotidien**" : le 15 mars à 20h40 sur ARTE, et sortie du livre éponyme ainsi que du DVD.



Après "Le monde selon Monsanto, elle a voulu répondre à 3 nouvelles aux interrogations :

- Est-ce que le comportement de Monsanto constitue une exception dans l'histoire industrielle?
- Comment sont réglementés les 100 000 molécules chimiques qui ont envahi notre environnement depuis la fin de la seconde guerre mondiale?
- Y-a-t il un lien entre l'exposition à ces produits chimiques et "l'épidémie de maladies chroniques évitables" que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a constatée surtout dans les pays dits "développés"?

Blog de Monique Robin sur ARTE : <http://robin.blog.arte.tv/2010/12/29/notre-poison-quotidien-le-15-mars-sur-arte/>